**Le Développement Psychomoteur de l’enfant**

Le développement psychomoteur de l’enfant décrit, comment la motricité d’un nouveau-né change et se perfectionne au fil et à mesure du temps. Le développement psychomoteur décrit la prise progressive par l’enfant de son système musculaire au fur et à mesure de la disparition de la motricité primaire (réflexe) archaïques de la maturation du système nerveux central, de la progression de son éveil et de la répétition de ses expériences motrices. Le développement moteur est indissociable du développement sensoriel avec lequel il fonctionne en interaction permanente.

Exemple : pour saisir un objet, l’enfant doit coordonner sa vision et sa **préhension** « le fait de prendre ou de saisir un objet ». Ces changements ont fait des recherches importantes en psychologie du développement.

Le développement de la motricité implique des interactions importantes entre l’enfant et son environnement. Elle implique également des interactions complexes entre des systèmes physiques et génétiques en particulier (le reflexe), présent à la naissance et le développement sensoriel, émotionnel, social et cognitif de l’enfant qui en grande partie a appris ou construit. Le développement psychomoteur s’intéresse à la motricité générale. Exemple : apprendre à marcher et à la motricité fine. Exemple : tenir une cuillère

Enfin les psychomotriciens restent les spécialistes du développement psychomoteur de l’enfant qui peut évoluer par son outil clinique qui est l’examen psychomoteur.

**Le Développement Psychomoteur de l’enfant de 0 à 3 ans**

Le développement moteur est soumis à plusieurs lois qui s’articulent selon un rythme variable suivant l’enfant et l’environnement.

1. **La différenciation :** l’activité motrice est d’abord globale, puis s’affine, devient de plus en plus élaborer et localisée. Le bébé passe d’une motricité réflexe à une motricité volontaire. **1 – 2 mois** Réflexe d’agrippement (grasping). **3 – 4 mois** préhension au contact d’un objet placé au creux de la main. **5 à 6 mois** préhension volontaire.
2. **Variabilité :** la progression est non uniforme et non continue : périodes de progressions rapide, suivis de stagnation et possible régressions. Chaque enfant évolue donc à son rythme. Exemple : **la marche**.
3. **Succession :** elle comprend la loi de progression céphalo-caudale : « progrès de la maturation nerveuse », ils débutent par la tête, le torse, les jambes et les pieds. Elle comprend aussi la loi proximodistale : il s'agit d'un principe de développement régissant « les progrès de la maturation nerveuse ». L'innervation du tronc précède celle des bras, que suit celle des mains puis des doigts, de même que se succèdent l'innervation des cuisses, puis celle des jambes, puis celle des pieds. Cet ordre est immuable.

**Développement des capacités posturales et de la marche**

Malgré toutes nos représentations d’Épinal, les enfants marchent sans l’aide des adultes ! soutenir l’enfant ou lui donner le petit doigt sont des aides possibles psychologiquement, mais inutiles physiologiquement. Durant les deux premiers mois, la tête et le tronc sont mous et les membres hypertoniques sont toujours fléchis. Progressivement l’axe du corps se tonifie et le **bébé peut tenir sa tête droite et son dos ferme vers le 3 – 4 mois**, et peut même vers la même période se tourner sur le côté

**Au 5ème au 6ème mois**, il acquiert la capacité de rester assis s’il est tenu. Il peut s’appuyer sur les mains et rouler sur le ventre/dos ou dos/ventre et vice versa, faire l’avion sont des étapes indispensables au ramper qui va initier les quatre pattes qui lui-même amènera le plus naturellement du monde à la marche. Il est noté que dans le développement naturel de l’enfant la station assise n’est pas une étape d’acquisition de la marche, celle-ci s’acquiert généralement avant le 9ème mois.

**Les premiers pas** apparaissent généralement entre **le 11ème et le 15ème mois** en même temps que la capacité de pousser un objet devant soi. La marche de développe jusqu’au 18ème mois. La marche est acquise lorsque l’enfant sait démarrer du sol et y retourner, s’arrêter de lui-même et repartir…

Jusqu’à 3 ans l’enfant la perfectionnera en apprenant à monter ou à descendre les escaliers debout ou sauter sur place par exemple.

Il est à noter que les enfants disposant du 4 pattes auront toutePs la flexibilité des hanches pour gravir des marches ; la descente représente, elle, un véritable danger.